

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024**

**AVENANT A UNE CONVENTION DE TRAVAUX**

**LIVERDUN - Lerebourg – Requalification**

**Clos-couvert de la halle**

**P09RD40H063 - Avenant n°7**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Grand Est, agissant en vertu des délégations accordées par le Conseil d'Administration (délibération N°21/129 portant adoption du Règlement Intérieur Institutionnel),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État, adapté le 07 décembre 2022,

Vu la demande formulée par la commune de Liverdun souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la requalification du site Lerebourg, situé sur son territoire communal, afin de créer un équipement structurant culturel et de loisirs,

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°7 à la convention en date du 03/06/2019 à passer avec la commune de Liverdun annexée à la présente délibération, portant sur l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle dont le montant est désormais fixé à 1 870 000 € TTC (précédemment fixé à 1 510 000 € TTC) pris en charge à 80% par l'EPFGE et à 20% par la commune de Liverdun,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Liverdun ledit avenant,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit avenant.

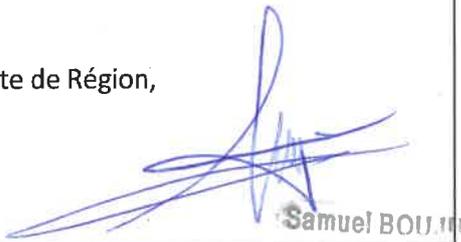
Pour la Préfète et par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes

VU ET APPROUVE

Le 25 AVR. 2024

La Préfète de Région,



Samuel BOUJON



Antony CAPS